

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

**Séance ouverte à 18H30.**

**Présents** : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIELLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

**Absents excusés** : Mme LETY Sandrine

**Secrétaire de séance** : M. MALBEC Christian

**QUESTION N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal.

**QUESTION N°2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion 2020 du Budget annexe « Activités de Loisirs et Professionnelles ».

**QUESTION N°3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe « Régie des Transports Scolaires ».

**QUESTION N°4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL SUR L'EXERCICE 2020**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte administratif 2020 du Budget Principal selon les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	415 832,42	517 040,88	+ 101 208,46
	Section d'investissement	142 609,31	278 412,93	+ 135 803,62
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (N-1)</b>	Report en section de fonctionnement (002)	0	501 227,59	
	Report en section d'investissement (001)	0	391 720,51	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2021)</b>	Section de fonctionnement	0	0	
	Section d'investissement	5 718,64	0	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Section de fonctionnement	415 832,42	1 018 268,47	+ 602 436,05
	Section d'investissement	148 327,95	670 133,44	+ 521 805,49
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>564 160,37</b>	<b>1 688 401,91</b>	<b>+ 1 124 241,54</b>

**QUESTION N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES » SUR L'EXERCICE 2020**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte administratif 2020 du Budget annexe « Activités de Loisirs et Professionnelles » selon les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	94 257,80	61 678,44	- 32 579,36
	Section d'investissement	60 770,37	176 988,15	+ 116 217,78
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2019 (N-1)</b>	Report en section d'exploitation (002)	0	149 338,64	
	Report en section d'investissement (001)	31 787,58	0	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2021)</b>	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Section d'exploitation	94 257,80	211 017,08	+ 116 759,28
	Section d'investissement	92 557,95	176 988,15	+ 84 430,20
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>186 815,75</b>	<b>388 005,23</b>	<b>+ 201 189,48</b>

**QUESTION N°6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES » SUR L'EXERCICE 2020**

Décision à l'unanimité d'adopter le Compte administratif 2020 du Budget annexe « Régie des transports scolaires » selon les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	8 849,06	8 662,21	- 186,85
	Section d'investissement	0	0	0
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2018 (N-1)</b>	Report en section d'exploitation (002)	0	55 784,80	
	Report en section d'investissement (001)	0	133 830,69	
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2019)</b>	Section d'exploitation	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	Section d'exploitation	8 849,06	64 447,01	+ 55 597,95
	Section d'investissement	0	133 830,69	+ 133 830,69
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>8 849,06</b>	<b>198 277,70</b>	<b>+ 189 428,64</b>

**QUESTION N°7 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

Décision à l'unanimité d'affecter le Résultat de l'Exercice 2020 sur le BP 2021 de la façon suivante :

Affectation du Résultat – Exercice 2021	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	602.436,05 €
Excédent de fonctionnement capitalisé en Recettes d'Investissement (1068)	0,00 €

**QUESTION N°8 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES »**

**Décision à l'unanimité** d'affecter le Résultat de l'Exercice 2020 sur le BP 2021 de la façon suivante :

Affectation du Résultat – Exercice 2021	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	116.759,28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé en Recettes d'Investissement (1068)	0,00 €

**QUESTION N°9 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES »**

**Décision à l'unanimité** d'affecter le Résultat de l'Exercice 2020 sur le BP 2021 de la façon suivante :

Affectation du Résultat – Exercice 2021	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	55 597,95 €
Excédent de fonctionnement capitalisé en Recettes d'Investissement (1068)	0 €

**QUESTION N°10 : TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021 –TAXE FONCIERE SUR LE BATI ET TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI**

**Décision à l'unanimité** de fixer le taux des Taxes Locales pour l'année 2021 de la manière suivante :

TAXE LOCALE	Taux en %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	25,10
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	50,07

**QUESTION N°11 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021 BP PRINCIPAL**

**Décision à l'unanimité** de fixer les montants des subventions aux associations de la façon suivante :

Association	Montants Article 6574 en €	Montants Article 657361 en €
ADIL	59,36	
ADMR de GORDES	250	
AFM TELETHON	100	
AFSEP (Asso française des Sclérosés en Plaque)	100	
Amicale des Boulistes Murs Joucas Lioux	500	
Amicale des Pompiers de Gordes	150	
ANEM	186,85	
Art'Chi Zen	200	

Association Départementale des CCFF de Vaucluse	150	
Association des Anciens Combattants d'Afrique du Nord du Canton de Gordes	150	
Association des Cadets de la Résistance Comité de Gordes	100	
Association des communes forestières de Vaucluse	250	
Association des Maires de Vaucluse (AMV)	114	
Association des Maires Ruraux de France (AMRF)	75	
Association des Parents d'Elèves	500	
Association 3 <sup>ème</sup> âge des Chênes verts	300	
Classe découverte Château de l'Environnement Buoux - RPI Joucas-Lioux-Murs		350
Collège du Calavon – Tournoi de la Langue Française	100	
Comité de soutien et de défense Centre Hospitalier du Pays d'Apt	100	
DDEN (Union de Vaucluse des délégués départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse)	50	
EMALA	79,8	
EPS Calavon	150	
Fondation du Patrimoine	55	
GSCF Sapeurs-pompiers humanitaires	100	
HAPA (Hébergement Accueil en Pays d'Apt)	200	
Les Amis de l'hôpital de Gordes	300	
Les Restos du cœur du Vaucluse	300	
V'YOGA (ex Namasté)	200	
Pays d'Apt un hôpital d'avenir	400	
Pierre Sèche en Vaucluse	100	
UDSP VAUCLUSE (Union départementale des sapeurs-pompiers)	150	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5470,01</b>	<b>350</b>
<b>Sans affectation</b>	<b>9529,99</b>	<b>150</b>
<b>TOTAL PAR ARTICLE VOTE</b>	<b>15000</b>	<b>500</b>

#### **QUESTION N°12 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS - EXERCICE 2021**

**Décision à l'unanimité** d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 2.000 € au titre de l'exercice 2021.

**QUESTION N°13 : APPROBATION DU BP PRINCIPAL - EXERCICE 2021**

Décision à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		940 352,48	337 916,43
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	0	602 436,05
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>940 352,48</b>	<b>940 352,48</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		579 505,49	57 700,00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER	5 718,64	0
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	0	527 524,13
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>585 224,13</b>	<b>585 224,13</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>1 525 576,61</b>	<b>1 525 576,61</b>

**QUESTION N°14 : APPROBATION DU BP ANNEXE « ACTIVITES DE LOISIRS ET PROFESSIONNELLES » – EXERCICE 2021**

Décision à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif comme suit :

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		186 859,28	70 100,00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (002)	0	116 759,28
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>186 859,28</b>	<b>186 859,28</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		152 740,20	68 310,00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER	0	0
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	0	84 430,20
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>152 740,20</b>	<b>152 740,20</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>339 599,48</b>	<b>339 599,48</b>

**QUESTION N°15 : APPROBATION DU BP ANNEXE « TRANSPORTS SCOLAIRES » – EXERCICE 2021**

Décision à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif comme suit :

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		63 747,95	8 150,00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (002)	0	55 597,95
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>63 747,95</b>	<b>63 747,95</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		133 830,69	0
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER	0	0
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	0	133 830,69
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>133 830,69</b>	<b>133 830,69</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>197 578,64</b>	<b>197 578,64</b>

**QUESTION N°16 : ADHESION « CHARTE DES COMMUNES ET TERRITOIRES PASTORAUX »**

Décision à l'unanimité d'adhérer à la « Charte des Communes et Territoires Pastoraux ».

**QUESTION N°17 : CONVENTION DE PRESTATION DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON (CCPAL)**

Décision à l'unanimité d'approuver la convention de prestation de services de contrôles des points d'eau incendie avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour une durée de 4 ans et au tarif de 39 € HT par point d'eau incendie.

**QUESTION N°18 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE MUTUALISATION DE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG84**

**Décision à l'unanimité** de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Régime du contrat : capitalisation.

**QUESTION N°18 : ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS**

**Décision à l'unanimité** d'arrêter l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>a</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
<b>11a</b>	<b>TS</b>	<b>100</b>	<b>2,30</b>	<b>OUI</b>	2021

Et de fixer la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation :

VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED :

<b>Choix Destination - Mode de vente</b> <i>[Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]</i>			
Parcelle (UG)	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de gré à gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
<b>11a</b>		<b>X</b>	

**QUESTION N°19 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

**Décision à l'unanimité** de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée BK 111 sise le quartier « Les Etangs » au prix de 100 € ; de charger l'étude de Me Marion PONCE, Notaire à Gap (3 bis avenue du Maréchal Foch - 05000 Gap) d'établir la vente définitive de la parcelle susvisée au bénéfice de la commune.

**QUESTION N°20 : RESPONSABLE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

**Décision à l'unanimité** de nommer M. Xavier ARENA, Maire de Murs, à la fonction de responsable de la régie de transport scolaire.

**QUESTION N°21 : TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BENEFICE DE LA CCPAL**

**Décision à l'unanimité** de procéder au transfert du solde de l'excédent d'investissement du budget Assainissement au bénéfice de la CCPAL, d'un montant de 37.100 €.

**QUESTION N°22 : NATURE ET DUREE DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)**

**Décision à l'unanimité** de fixer la nature et la durée des Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
Mariage ou PACS de l'agent	3 jours ouvrables*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Mariage d'un enfant	1 jour ouvrable*	
Décès du conjoint (Epoux/PACS/concubin)	5 jours ouvrables*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Décès d'un enfant ou pupille	7 jours ouvrables *	
Décès père/mère	3 jours ouvrables*	
Décès beau-père/belle-mère	1 jour ouvrable*	
Décès d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable*	

\* L'autorité territoriale peut prévoir un délai de route (maximum 48h)

OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
Déménagement de l'agent	1 jour ouvrable (1 max./an)	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	1 jour ouvrable*	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Garde d'enfant malade ou en défaut de garde momentanée, âgé jusqu'à 16 ans (sauf enfant handicapé : pas de limite d'âge)	<p><b>- Droit commun :</b></p> <p>. pour les agents travaillant à temps complet : 1 fois les obligations hebdomadaires de services + un jour.</p> <p>. pour les agents à temps partiel : (1 fois les obligations d'un agent à temps complet + 1 jour) / (quotité de travail de l'intéressé)</p> <p><b>- Cas particuliers :</b></p> <p>. agent assumant seul la charge d'un enfant,  . agent dont le conjoint est à la recherche d'un emploi,  . agent dont le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner un enfant.</p> <p>Pour ces particuliers : les limites telles qu'elles sont définies ci-dessus pourront être portées à <b>deux fois les obligations hebdomadaires de service</b> de l'agent, <b>plus deux jours</b>, si celui-ci apporte la preuve :  - qu'il assume seul la charge de l'enfant ;  - ou que son conjoint est à la recherche d'un emploi (par un certificat d'inscription à Pôle Emploi par exemple) ;  - ou encore que son conjoint ne bénéficie, de par son emploi, d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner son enfant ou pour en assurer momentanément</p>	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical ou certificat scolaire attestant de l'absence de mode de garde/de l'enseignant)

	la garde (par une attestation de l'employeur du conjoint). <i>Cf. circulaire FP n°1475 du 20 juillet 1982</i>	
<b>Rentrée scolaire pour les enfants inscrits jusqu'à la sixième inclus.</b>	Autorisation de commencer 1 heure après la rentrée des classes	Ces facilités d'horaires <b>n'ont pas la nature d'autorisation d'absence</b> mais celle d'un simple aménagement d'horaire, accordé ponctuellement.  Il convient de préciser que si de telles facilités sont accordées, elles peuvent faire l'objet d'une récupération en heures, sur décision du chef de service concerné, notamment dans le cadre d'un service organisé selon un dispositif d'horaires variables.
<b>Médaille d'honneur régionale, départementale et communale :</b> argent (20 ans de service), vermeil (30 ans de service), or (35 ans de service)	1 jour ouvrable	

\* L'autorité territoriale peut prévoir un délai de route (maximum 48h)

**QUESTION N°23 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°57/17 EN DATE DU 30/10/2017 PORTANT INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP**

**Décision à l'unanimité** de modifier la délibération portant instauration du RIFSEEP sur les modalités de versement de l'IFSE en cas de congé pour maladie ordinaire comme suit :

- L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas d'accident de service, de maladie professionnelle, de maternité, d'adoption et de paternité.
- **L'IFSE est maintenu jusqu'au 30<sup>e</sup> jour de congé pour maladie ordinaire, consécutif ou fractionné, calculé sur les 365 derniers jours. A compter du 31<sup>e</sup> jour, l'IFSE est suspendu. L'IFSE sera rétabli dès le 1<sup>er</sup> jour de reprise d'activité de l'agent.**
- L'IFSE est suspendu en congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

**Le Maire : décision portant sur demande de subvention au titre de la DETR 2021 :**

Décision de demander :

- une subvention auprès des services de l'Etat de Vaucluse au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – exercice 2021,
- une subvention auprès du Conseil départemental au titre du CDST 2020-2022 (1<sup>er</sup> avenant)

pour l'opération suivante : Reprise de voirie communale Rue du Brave Crillon et dont les montants prévisionnels sont les suivants :

Nature de l'opération	Montant HT des opérations	Montant subvention DETR 2021 sollicitée	Montant subvention CDST 2020-2022 sollicitée (1 <sup>er</sup> avenant)	Auto-financement commune
Reprise de voirie communale « Rue du Brave Crillon »	42.640 € (100%)	14.924 € (35%)	14.924 € (35%)	12.792 € (30%)

**Levée de séance à 21h30**

Pa